



## Problème de sucstétion URGENT!!! 2ans que sa dure

Par **Laouroutsa**, le **17/08/2010** à **15:48**

Bonjour,

Mon papa est décédé le 29 décembre 2008. Nous l'avons déclaré chez notre notaire or il n'a fait aucune démarche.

Il ne veut pas donner la lettre successorale, l'argent de mon papa est rester bloqué à la banque, alors qu'il faut le partager...

Enfin bref il n'a rien fait depuis presque deux ans et quand on le contacte par téléphone il a toujours une excuse valable.

Il y a aussi un frein au niveau de ma grand mère paternel car mon grand père paternel et décédé en 1997 et ma grand mère n'a jamais déclaré la mort de mon grand père.

Es ce possible que se soit un frein au niveau de la lettre successorale pour l'affaire du décès de mon papa?

Puis je déclarer la mort de mon grand père à la place de ma grand mère?

Et pourquoi cette affaire ne bouge pas?

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **18:17**

Ecrivez à la chambre des notaires pour vous plaindre de ce notaire